

LA QUALITÉ DE L'AIR EN AVEYRON EN 2014

La qualité de l'air en Aveyron

L'air sous surveillance

AXE 1 INTÉRÊT GÉNÉRAL

- **Viviez** : suivi dans l'air des particules, des métaux et des retombées totales. Mesures complémentaires de particules inférieures à 10 et à 2,5 microns du 3 janvier au 6 février 2014 et du 12 décembre 2014 au 15 janvier 2015.
- **Salles-la-Source** : suivi du niveau d'empoussièrement à proximité de la gravière.
- **Millau** : suivi de l'ozone en période estivale, du 8 juillet au 20 septembre 2014, puis en complément un suivi des particules en suspension PM10 et des oxydes d'azote à compter de janvier 2015 pendant un an.

Des mesures de qualité de l'air à Millau pour...

- Améliorer les connaissances et la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire régional,
- évaluer la situation par rapport à la réglementation en vigueur et la tendance par rapport à de précédentes campagnes de mesures sur le territoire,
- affiner les prévisions en intégrant les mesures terrain, notamment pour les particules et l'ozone, afin d'anticiper les épisodes de pollution et informer la population en toute transparence,
- sensibiliser le territoire.



La presse en parle...



Les 16 et 17 mars 2014, l'Aveyron était touché, comme toute la région Midi-Pyrénées, par un épisode de pollution dû aux particules en suspension.

© Le Petit Bleu 2014

inventAIRe

AXE 1 INTÉRÊT GÉNÉRAL

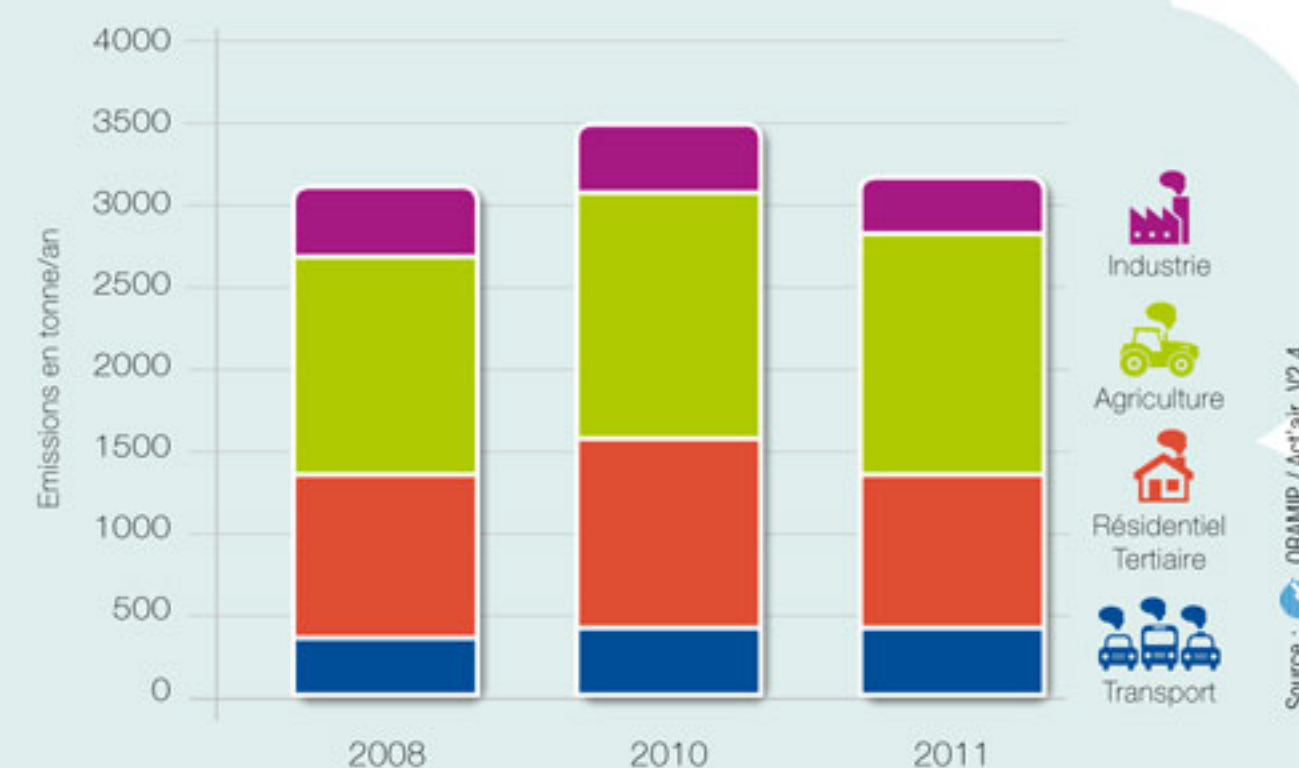
AXE 2 CLIMAT, AIR ÉNERGIE, SANTÉ PARTENARIATS

L'Aveyron représente 13% des émissions de particules PM10 de la région.

Le **secteur agricole** est le secteur le plus émetteur de particules en suspension (47% en 2011). L'utilisation des dispositifs de chauffage au bois est la deuxième source d'émission dans l'air (27% en 2011)

L'hiver plus rigoureux de 2010 a provoqué l'augmentation des émissions de particules en suspension en raison de l'utilisation du chauffage d'appoint au bois.

Évolution des émissions de particules PM10 inférieures à 10 microns



Source : ORAMIP / Act'air_V2.4

Chiffres Clés

3% de km parcourus de plus qu'en 2008 sur les principaux axes de circulation de l'Aveyron.

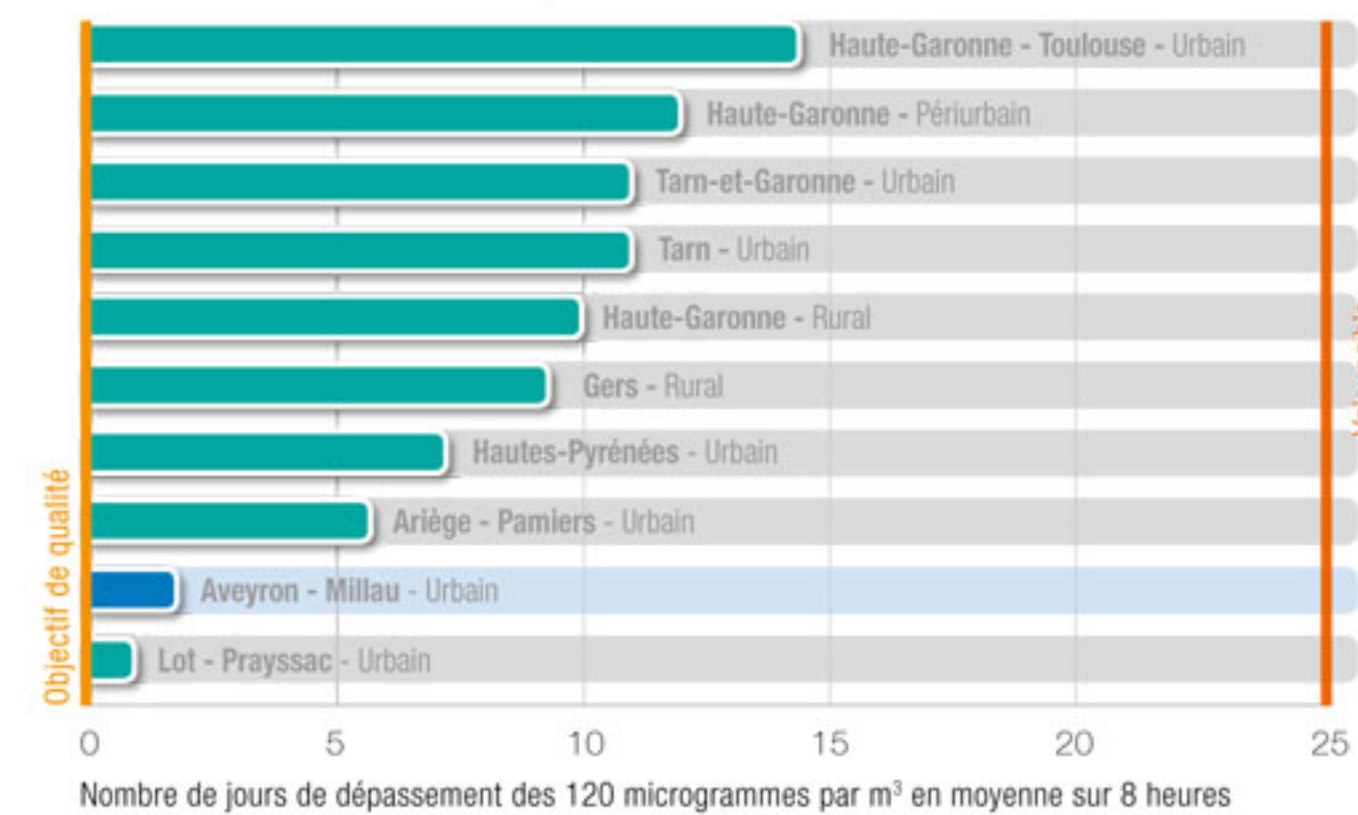
53% des émissions de PM10 du secteur agricole proviennent de la culture des terres.

Les niveaux de pollution de l'air relevés en Aveyron en 2014

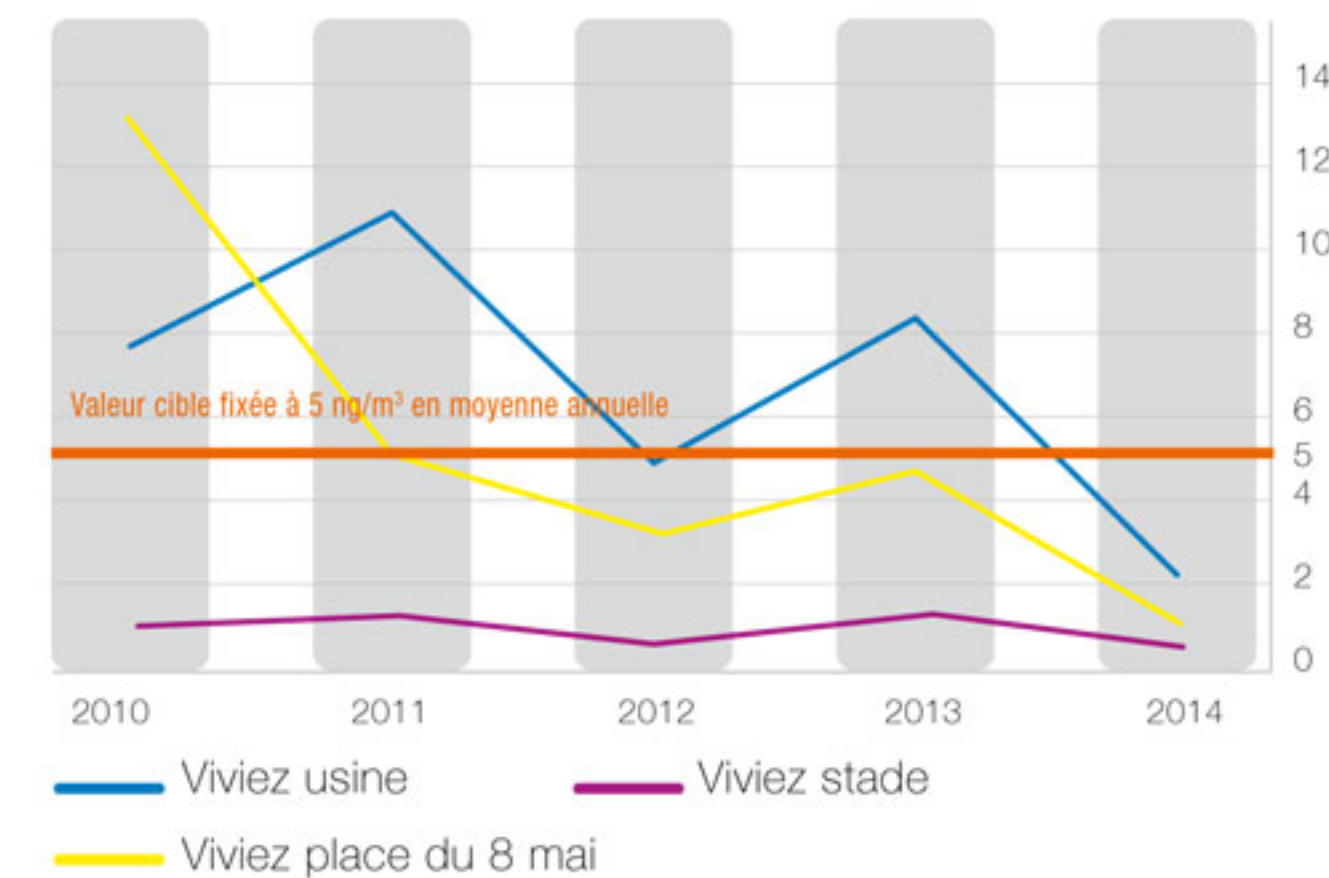
AXE 1 INTÉRÊT GÉNÉRAL

Ozone O₃

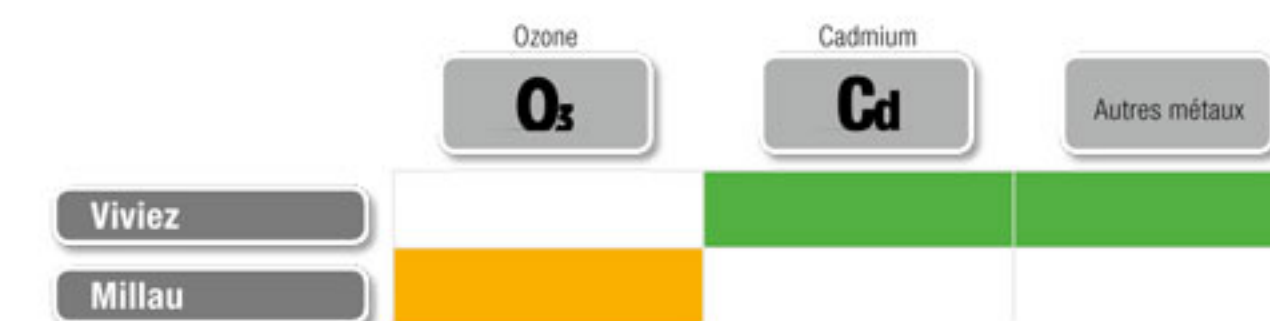
Situation vis-à-vis de la protection de la santé



Cadmium dans les particules inférieures à 10 microns - Viviez

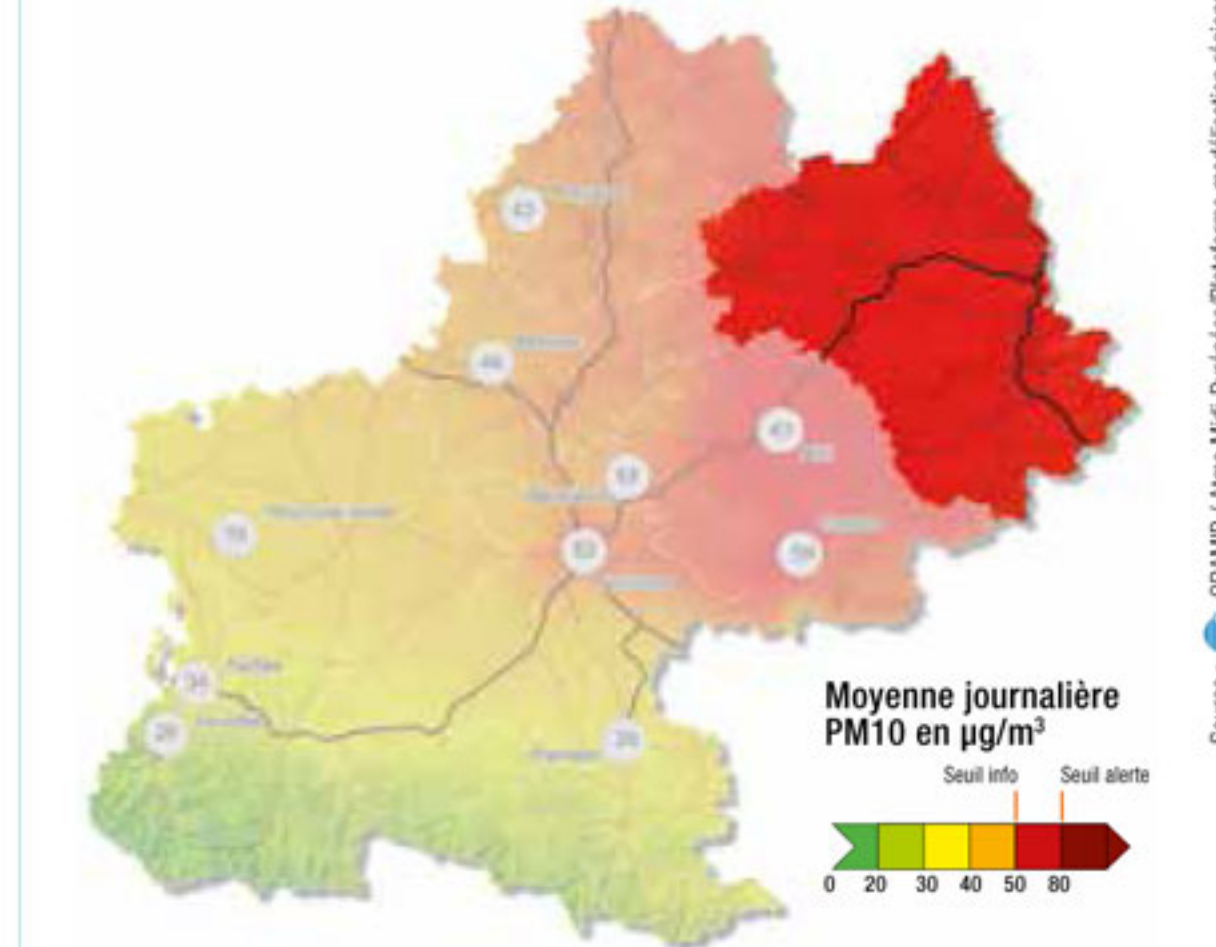


Réglementation : situation du département



La réglementation est respectée pour les métaux (arsenic, cadmium, plomb). Les niveaux de cadmium dans l'air se sont nettement améliorés en 2014. Pour l'ozone, l'objectif de qualité n'a pas été respecté en 2014 dans l'Aveyron comme dans toute la région.

Situation de pollution de l'air par les particules PM10 pour la journée du 14 décembre 2014



Ci-dessus la carte du 14 décembre 2014. Au cours de cette journée, les concentrations en particules en suspension PM10 ont été élevées. Comme cela a pu être mis en évidence au niveau national, ces concentrations élevées en particules PM10 sont notamment la conséquence des émissions de polluants issus des dispositifs de chauffage au bois qui se sont accumulées dans l'air du fait des conditions météorologiques : temps froid et vent faible.

Un épisode de pollution de l'air par les particules en suspension a été enregistré pour le département de l'Aveyron comme pour une partie du territoire national les 16 et 17 mars 2014. Recevoir les infos en cas d'épisode de pollution de l'air : http://bit.ly/alerte_jeminscris

Perspectives 2015

Accompagner les services de l'État et adapter le dispositif de surveillance de la qualité de l'air pour décliner localement l'arrêté du 26 mars 2014 relatif au déclenchement des procédures préfectorales en cas d'épisodes de pollution dans l'air ambiant.

AXE 1 INTÉRÊT GÉNÉRAL

Assurer un suivi pérenne de l'ozone dans le département de l'Aveyron. Ces mesures permettront d'améliorer les connaissances, et de répondre aux exigences européennes.

AXE 1 INTÉRÊT GÉNÉRAL

Établir à l'initiative de l'État une convention multipartenariale ORAMIP-État-Collectivités-Industriels sur le Bassin de Decazeville (Aveyron) pour le suivi des métaux dans les particules et les retombées totales.

AXE 3 PRÉCURSEUR THÉMATIQUES ÉMERGENTES

Développer les partenariats avec les agglomérations.

Source : ORAMIP / Atmo Midi-Pyrénées/Plateforme modélisation régionale, 2014